

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

## **20 ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE / CPEA**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES COEFFICIENT 3  
CHALLENGE COMITE RHONE ALPES  
CHALLENGE GEDIMAT-CAYREYRE  
CHALLENGE HANDIRALLYE**

# **4 et 5 NOVEMBRE 2016**

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DE L'ARDECHE**

**AVEC LE CONCOURS DES VILLES DE  
PRIVAS - VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE**

# ***REGLEMENT PARTICULIER***

# SOMMAIRE

## PROGRAMME. HORAIRES

### ARTICLE 1 - ORGANISATION

- Comité d'Organisation
- Permanence du Rallye
- 1.1 Officiels
- 1.2 Eligibilités
- 1.3 Vérifications

### ARTICLE 2 - ASSURANCES

### ARTICLE 3 -CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1 Demande d'engagement. Inscriptions
  - 3.1.1 Concurrents admis
  - 3.1.2 Droits d'engagement
  - 3.1.3 Acceptation demande d'engagement
- 3.2 Equipages
- 3.3 Ordre de départ

### ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1 Voitures admises
- 4.2 Pneumatiques: Règlementation de l'utilisation des pneumatiques
- 4.3 Assistance
- 4.4 Identification des voitures

### ARTICLE 5 - PUBLICITE

### ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Description
- 6.2 Reconnaissances
- 6.3 Carnet de contrôle
- 6.4 Circulation

### ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1 Départ
- 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3 Contrôles de passage ( C.P.) 6 - Contrôles horaires ( C.H.) Exclusion
- 7.4 Contrôles de regroupement
- 7.5 Epreuves spéciales ( E.S.)
- 7.6 Parc fermé

### ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

### ARTICLE 9 - CLASSEMENT

### ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Parution du règlement:</b>	Vendredi 9 Septembre 2016
<b>Ouverture des engagements</b>	Lundi 12 Septembre 2016
	<b>Il ne sera pas publié de pré-liste d'engagés</b>
<b>Clôture des engagements</b>	Lundi 24 Octobre 2016 à minuit
<b>La liste des engagés avec les heures de convocations sera mise sur le site de l'ASA le 27 Octobre 2016</b>	
<b>Parution du road-book</b>	Samedi 29 Octobre 2016. Il pourra être retiré: . L'Hôtel IBIS à AUBENAS et Départ du MOULINON
<b>Reconnaisances</b>	Samedi 29 Octobre 2016. de 8h00 à 19h00 Dimanche 30 Octobre 2016. de 8h00 à 19h00 Jeudi 3 Novembre 2016 de 8h00 à 19h00 Vendredi 5 Novembre 2016 de 8h00 à 14h00
<b>Vérifications documents et voitures :</b>	Locaux de la C.C.I.140 Chemin de ST CLAIR à PRIVAS Vendredi 4 Novembre 2016 . Administratif de 8h00 à 14h30 . Technique de 8h15 à 14h45
<b>1ère Réunion des Commissaires Sportifs</b>	Vendredi 4 Novembre 2016 à 13h 45 au PC du rallye
<b>Publication des équipages admis au départ, Ordre et Heures des départs</b>	Vendredi 4 Novembre 2016 à 16h00 Place du Champ de Mars de PRIVAS
<b>Départ du Rallye</b>	<b>1ère ETAPE</b> A Privas Place du Champ de Mars Vendredi 4 Novembre 2016 à 18h30
	<b>2ème ETAPE</b> Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 5 Novembre 2016 à 8h30
<b>Arrivée de la première étape</b>	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Vendredi 4 Novembre 2016 à partir de 20h56
<b>Publication du Classement partiel provisoire à l'issue de la 1ère étape et l'ordre du classement et heures des départs 2ème étape</b>	Vendredi 4 Novembre 2016 à 22h 30
<b>Arrivée du Rallye</b>	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 5 Novembre 2016 à partir de 17h18
<b>Vérifications finales :</b>	A l'arrivée du Rallye
<b>Publication des résultats du Rallye</b>	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 5 Novembre 2016 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
<b>Remise des Prix</b>	Dimanche 6 Novembre 2016 à 10H30 au Théâtre de VALS LES BAINS

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Ardèche organise le

### **20 ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE.CPEA**

qui se déroulera les 4 et 5 Novembre 2016 avec le concours des villes de PRIVAS-VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE et la participation des Communes de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT - SAINT JULIEN DU GUA - SAINT JOSEPH DES BANCS - SAINT ANDEOL DE VALS - BURZET - SAGNES ET GOUDOULET - SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL.

**Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional sous le permis d'organisation n°24 en date d u 28/08/2016**

**Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation n°825 en date du 5/09/2016**

#### **COMITE D'ORGANISATION**

Frédéric LOMBARD et les membres du Comité Directeur de l'Association Sportive Automobile de l'Ardèche

#### **ORGANISATEUR TECHNIQUE**

ASA Ardèche représentée par Patrick GAGNAIRE

**SECRETARIAT DU RALLYE**

A.S.A. ARDECHE 82 Route de VALS 07200 AUBENAS

TEL: 04.75.93.36.29

Mail: contact@asa-ardecche.org

Internet : www.asa-ardecche.org

Au P.C. COURSE , HOTEL IBIS à AUBENAS

Le Vendredi 4 Novembre 2016 de 15h00 à 24h00

Le Samedi 5 Novembre 2016 de 7h30 à 22h 30

**1.1 OFFICIELS****PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

VEYRET Emmanuel Licence n° 1316

**COMMISSAIRES SPORTIFS**

FAURE Marie Noëlle Licence n° 20376

PUYAU Véronique Licence n° 21585

**DIRECTEUR DE COURSE**

HERITIER Thierry Licence n° 1713

**DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS RESPONSABLES DES E.S.**

ROSSIGNOL Didier Licence n° 11521

HURARD Albert Licence n° 1057

POCHON Jean Paul Licence n° 1793

**RESPONSABLE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES**

OTTAVI Jean Michel Licence n° 1534

**COMMISSAIRES TECHNIQUES**

ROLLAND Jean Pierre Licence n° 2694

GRANDPIERRE Gilbert Licence n° 10151

DUVERNAY Jean Christophe Licence n° 201469

**CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

VAUTRAT Hervé Licence n° 3259

DEL CORSO Alain Licence n° 35800

**DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES****ES 1.3.6.**

LECA Christian Direct. ES Licence n° 8021

RASORI Jean Adjoint Licence n° 2320

CHAMPOMIER Cathy Adjoint Licence n° 8654

**ES 2.5.8.**

BRINDANI Pierre Direct. ES Licence n° 2057

FRISON Réjean Adjoint Licence n° 165797

THEVENET Bruno Adjoint Licence n° 220856

**ES 4.7.**

BOUVIER Vincent Direct. ES Licence n° 24901

BENOIT Laurent Adjoint Licence n° 46771

**COMMISSAIRE SPORTIF DELEGUE A LA PUBLICITE**

DEL CORSO Alain Licence n° 35800

**OBSERVATEUR FEDERAL**

VERNET Daniel Licence n° 147321

**RESPONSABLE DU PROTOCOLE**

LOMBARD Frédéric Licence n° 56718

**RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE.**

FOSSAT Olivier Licence n° 192567

**ANIMATION PARC ET REMISE DES PRIX**

DOUGADOS Vincent

VEZOLLES Patrick

**ORGANISATEUR TECHNIQUE**

GAGNAIRE Patrick Licence n° 3062

**RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES ET OFFICIELS**

GAGNAIRE Patrick Licence n° 3062

BOUVIER Vincent Licence n° 24901

**VEHICULE TRICOLORE**

HAZARD Jean Hugues Licence n° 1505

MASSON Jacqueline Licence n° 183132

## INFORMATIQUE

L.C. CHRONO

**Chronométrage libre au 1/10**

## JUGE DE FAITS

VERRIERE Fernand

Licence n° 6123

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du Rallye, tous les officiels figurant sur le présent règlement sont déclarés compétents en tant que "juges de faits" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur: chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc. Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course dans les plus brefs délais.

### 1.2 ELIGIBILITE

Le 20ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE compte pour:

La Coupe de France des Rallyes coef 3 , le Challenge du Comité Rhône-Alpes

Le Challenge GEDIMAT-CAYREYRE

Le Challenge Handirallye

Le présent Rallye a été enregistré en catégorie C.P.E.A.

### 1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu à PRIVAS

**Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA: [www.asa-ardecche.org](http://www.asa-ardecche.org)**

Présentation des combinaisons et des casques. Harnais FIA tous groupes.

Les vérifications finales auront lieu au garage NIES à VALS LES BAINS

Taux horaire maximum 60,00 € T.T.C.

## ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

#### 3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

Toute personne qui désire participer au 20ème Rallye National de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

**lundi 24 Octobre 2016 à minuit**

**Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum ( Rallye Moderne + Rallye VHC)**

Nota

**Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.**

**Le rallye VHC s'élancera devant le Rallye Moderne**

#### 3.1.2 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à

**530 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche**

**560 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche**

**580 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages**

**1160 € sans la publicité facultative**

Un chèque de caution de 100€ par voiture, vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur

#### Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés

aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé

au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par lettre recommandée.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye

50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

#### 3.1.3 ACCEPTATION DEMANDE D'ENGAGEMENT

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement**

**Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements**

### **3.2 EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **3.3 ORDRE DE DEPART**

Conforme aux modifications adoptées par le bureau exécutif de la FFSA du 20 Avril 2015 à savoir:  
A8W,R5,A7S,GT10,A7K,A8,R4,R3,N4,A6K,R2,A7,F214,N3,GT9,A6,A5K,F213,A5,R1,N2,N2 Séries, F212,N1,F211

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1 VOITURES AUTORISEES**

**Les voitures de Production ( N et FN confondus ) réparties en 5 classes de cylindrée:**

- Classe 1 jusqu'à 1400cm3
- Classe 2 au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
- Classe N2 Série au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
- Classe 3 au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3
- Classe 4 au dessus de 2000 cm3

**Les voitures de Tourisme ( groupes A et FA confondus ) réparties en 9 classes de cylindrée :**

- Classe 5 jusqu'à 1400 cm3
- Classe 5k Kit-Cars jusqu'à 1400 cm3
- Classe 6 de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
- Classe 6K Super 1600, Kit-Cars et FRC de 1400 cm3 jusqu'à 1600 cm3
- Classe 7 de 1600 cm3 jusqu'à 2000 cm3
- Classe 7K Kit-Cars de 1600 cm3 jusqu'à 2000 cm3
- Classe 7S S2000 de 1600 cm3
- Classe 8 au dessus de 2000 cm3
- Classe 8W WRC ( admises sans marquer de point )

**Les voitures du groupe GT de série réparties en 2 classes de cylindrée :**

- Classe 9 jusqu'à 2000 cm3
- Classe 10 plus de 2000 cm3- GT10+6l corrigée

**Les voitures du groupe F 2000 réparties en 4 classes de cylindrée :**

- Classe 11 jusqu'à 1150 cm3
- Classe 12 au dessus de 1150 cm3 et jusqu'à 1400 cm3
- Classe 13 au dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
- Classe 14 au dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3

**Les voitures du groupe R réparties en 5 classes de cylindrée :**

- Classe R1 R1A jusqu'à 1400 cm3- R1B de 1401 cm3 à 1600 cm3
- Classe R2 R2B et FR2 de 1401 cm3 à 1600 cm3 - R2C de 1601 cm3 à 2000 cm3
- Classe R3 R3C jusqu'à 2000 cm3 - R3D diésel suralimenté jusqu'à 2000 cm3 - R3D suralimenté jusqu'à 1600 cm3-R3T
- Classe R4 Cylindrée corrigée de 2000 cm3
- Classe R5

**Les voitures du groupe FRC**

Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

### **4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **4.3 ASSISTANCE**

#### **Assistance interdite en dehors des parcs d'assistance**

**Gestion des parcs d'assistance :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

▪ **A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant l'emplacement de l'identification promotionnelle.**

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2016.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 DESCRIPTION

LE 20 ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE / CPEA représente un parcours de 299KM

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 113 km

L'itinéraire/horaire fait l'objet de l'annexe " Itinéraire" du présent règlement

Les épreuves spéciales sont les suivantes:

1ème ETAPE - 1ème SECTION PRIVAS . VALS LES BAINS

LE MOULINON - SAINT JULIEN DU GUA

16,5 KM

COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS

12,4 KM

2ème ETAPE - 2ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS -

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET

16,4 KM

SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL

13,4 KM

COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS

12,4 KM

2ème ETAPE - 3ème SECTION VALS LES BAINS - AUBENAS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET

16,4 KM

SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL

13,4 KM

COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS

12,4 KM

TOTAL

113,3 KM

### 6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants:

**Samedi 29 Octobre 2016 de 8h00 à 19h00**

**Dimanche 30 Octobre 2016 de 8h00 à 19h00**

**Jeudi 3 Novembre 2016 de 8h00 à 19h00**

**Vendredi 4 Novembre 2016 de 8h00 à 14h00**

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués

### 6.3 CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1 DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants:

Commissaires Chefs de poste  
Commissaires de route

chasuble ORANGE  
chasuble ORANGE

## 7.3 CONTRÔLES DE PASSAGE ( C.P.) CONTRÔLES HORAIRES (C.H.) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## 7.4 CONTRÔLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## 7.5 EPREUVES SPECIALES ( E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A

**Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisation**

## 7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

CLASSEMENT SCRATCH		
	de 0 à 100 partants	101 partant et +
1er	650,00 €	850,00 €
2ème	400,00 €	550,00 €
3 ème	240,00 €	400,00 €
4 ème	160,00 €	250,00 €
5 ème		150,00 €
6 ème		100,00 €
TOTAL		2 300,00 €

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

CLASSEMENT PAR CLASSES			
	de 0 à 5 partants	6 à 15 partants	16 partants et +
1er	290,00 €	580,00 €	580,00 €
2ème		290,00 €	290,00 €
3 ème		180,00 €	180,00 €
4 ème			120,00 €
TOTAL	1155,00€ X 23		26 910,00 €

**COUPE DES DAMES** 580,00 €  
**CHALLENGE HANDISPORT** 580,00 €

**Si plus de 2 partants sinon 50% du prix**  
**Si plus de 2 partants sinon 50% du prix**

**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES**

**30 370,00 €**

### COUPES

Classement général: Les 3 premiers du scratch  
Groupes Le premier de chaque groupe  
Classes Coupe pour les concurrents recevant un chèque (défini dans le tableau ci-dessus)  
Equipage féminin La première du classement  
Challenge Handisport Le premier du classement

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront envoyés dans le courant de la semaine qui suit le rallye.

Les coupes ne sont pas cumulables

Présence souhaitée

La remise des prix aura lieu le Dimanche 6 Novembre 2016 à 10H30 au Théâtre de VALS LES BAINS



# 20ème Rallye National de l'Ardèche / CPEA 4- 5 Novembre 2016

## DEMANDE D'ENGAGEMENT

**Aucune demande ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée  
du paiement des droits d'engagements**

Veillez indiquer dans le cadre ci-dessous votre palmarès (renseignements nécessaires pour l'attribution des numéros de course) :

**Demande à renvoyer par courrier à :**

**A.S.A. Ardèche 82, Route de Vals 07200 AUBENAS avant le 24 Octobre 2016 à minuit,  
accompagnée du paiement des droits d'engagement.**

# 20ème Rallye National de l'Ardèche / C.P.E.A. - 4 et 5 NOVEMBRE 2016

Numéro de Course	Groupe	Classe	Visas	Date réception engagement	Mode paiement
Convocation			Administratif	N° d'ordre	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> <input type="checkbox"/> Chèque                      Banque et numéro du chèque : _____  <input type="checkbox"/> Espèces                      Montant : _____                 </div> <div> <input type="checkbox"/> Chèque établi par : _____                      Date de remise à l'encaissement : _____                 </div> </div>
Concurrent (si différent du conducteur)					
<b>Conducteur</b>			<b>Coéquipier</b>		
Nom :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Sexe :	<input type="text"/>	Sexe :	<input type="text"/>	Sexe :	<input type="text"/>
Date de Naissance	<input type="text"/>	Date de Naissance	<input type="text"/>	Date de Naissance	<input type="text"/>
Lieu de Naissance	<input type="text"/>	Lieu de Naissance	<input type="text"/>	Lieu de Naissance	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	Adresse :	<input type="text"/>	Adresse :	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
N° licence / ASA :	<input type="text"/>	N° licence / ASA :	<input type="text"/>	N° licence / ASA :	<input type="text"/>
		N° Permis :	<input type="text"/>	N° Permis :	<input type="text"/>
		Courriel :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>
Signature :	<input type="text"/>	Signature :	<input type="text"/>	Signature :	<input type="text"/>
Voiture					
Marque :	<input type="text"/>	Modèle :	<input type="text"/>	Immatriculation :	<input type="text"/>
Année de construction :	<input type="text"/>	Cylindrée exacte :	<input type="text"/>	Couleur dominante	<input type="text"/>
Groupe :	<input type="text"/>	Classe :	<input type="text"/>	Type :	<input type="text"/>
Personne habilitée à recevoir le chèque de la remise des prix, si différente du concurrent : ..... Désirez-vous un justificatif des frais d'engagements ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON					
Si OUI à transmettre à quel nom et quelle adresse .....					